COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 28 septembre 2018 à 21h00

Convocation du Conseil Municipal : le 20/09/2018

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'une secrétaire de séance Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/06/2018

5.7 Intercommunalité

Désignation référent CLECT

1.1 Marchés publics

Convention Périgord Voyages

3.2 Aliénations

Vente mini-pelle

8.8 Environnement

Convention avec l'association ATMO OCCITANIE «installation dispositif de mesure de la qualité de l'air »

3.5 Patrimoine

Convention de souscription avec la fondation du Patrimoine et l'association « les amis de Blanzaguet » Convention d'inscription au bâtiment de France de l'église de Saint Germain de Blanzaguet

7.5 Subventions

Subvention exceptionnelle à l'association FNACA

2.2 Permis de construire

Avant projet d'agrandissement du hangar communal

4.1 Personnel

Convention de mise à disposition de personnel avec l'association INITIATIVES EMPLOIS Création d'emplois permanents

Questions diverses

Le vendredi 28 septembre 2018 à 21h : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R	Х			MAROSELLI P	Х		
CHIESSAL A			GODON C	MIRAS M	Х		
GLEYZE D	Х			MOURAUD P	Х		
GODON C	Х			ROCHELLI L	Х		
LAVERGNE JP	Х			TILLOL M		Х	
LACHIEZE M	Х			VITRAC O	Х		
LARDILLIER L	Х						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.

Mr LACHIEZE Maurice est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25/06/2018 est approuvé.

34 2018 OBJET: DESIGNATION D'UN REFERENT CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-DE DESIGNER Monsieur Régis VILLEPONTOUX représentant du conseil municipal pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de CAUVALDOR

N°: 35 2018 OBJET: RENOUVELLEMENT CONVENTION TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-de retenir l'offre de la Société Périgord Voyages pour 58.50€ TTC/Jour, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ce transporteur pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

36_2018 OBJET : VENTE MINI -PELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- -de vendre la mini-pelle acquise le 27-04-2006 pour 9 568,00€ et inscrite au numéro d'inventaire 287 au prix de 2 500€ au meilleur offrant.
- -les offres devront être présentées en mairie du 2/10/2018 au 9/10/2018, 17h30 dernier délai après avoir complété un formulaire à cet effet.
- -la vente sera affichée en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie.

37_2018 OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATMO OCCITANIE CONCERNANT LE DISPOSITIF DE MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association ATMO OCCITANIE située 10 bis Chemin des Capelles 31300 Toulouse pour l'installation d'un dispositif de mesure de la qualité de l'air « un Partisol » dans la commune de Pinsac et tout documents s'y rapportant.

N°: 38_2018 OBJET: CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE BLANZAGUET » DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT GERMAIN DE BLANZAGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et l'association des Amis de BLANZAGUET et tout documents s'y rapportant.

N° : 39_2018 OBJET : CONVENTION INSCRIPTION EGLISE DE ST GERMAIN DE BLANZAGUET AUX BATIMENTS DE FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- -D'inscrire l'église de Saint GERMAIN de Blanzaguet au Bâtiment de France
- -Autorise Monsieur le Maire a signé la convention et tous documents s'y rapportant.

40_2018 OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FNACA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- -de verser une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association FNACA de SOUILLAC
- -Autorise Monsieur le Maire a signé tout documents s'y rapportant.

41_2018 OBJET: AVANT PROJET AGRANDISSEMENT DU HANGAR COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- -d'accepter le lancement du projet d'extension du hangar
- -charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires (permis de construire, etc..)
- -autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

N° : 42_2018 OBJET: CONVENTION OU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION INITIATIVES EMPLOIS DE SOUILLAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire a signé les conventions de mise à disposition avec INITIATIVES EMPLOIS 87 bd Aristide Briand 46300 GOURDON ainsi que les documents y afférents,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel sont inscrits au budget.

43_2018 OBJET: CREATION DE POSTES D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal 1^{er} classe ou de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique C ou B, du cadre d'emplois des cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaire

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2019

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2019 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Questions diverses

Voirie

Chemin communal Pistre - Maufret

Il y a quelques années, Il a été accordé par la Mairie à Monsieur Maufret la possibilité de créer un passage qui emprunte une partie du chemin communal. Le conseil municipal souhaite que cette situation reste en l'état, c'est à dire que le chemin communal actuel soit conservé.

Investissement 2018

Sur l'investissement la route prévue dans le bourg a bien été réalisée par la société Marcouly qui a pris l'ensemble de cette tranche des travaux sur Cauvaldor. Par contre, il reste à réaliser la partie sur le Bastit que Marcouly a sous-traité à l'entreprise Devaud.

Economie

Projet de création de services en périphérique du Bourg

Le maire présente les objectifs du groupe de travail économie et les 2 pré-projets réalisés par le CAUE du Lot.

La commission économie ne souhaite pas travailler sur un projet "d'épicerie conventionnelle". Le but étant de créer un lieu où les Pinsagais.e.s trouveraient des services à leur disposition mais dans un cadre maîtrisé de ventes de produits locaux par exemple et surtout de retrouver un cadre pour le mieux vivre ensemble.

Au fil des travaux, l'idée de retrouver une vraie boulangerie à Pinsac a aussi été émise, comme celle d'avoir un bar ou bar restaurant à la disposition de la population.

Le débat pourrait se résumer au fait de trouver d'abord des investisseurs privés et de faire ensuite ensemble. L'idée générale est qu'il ne faut pas faire avec des fonds publics pour des projets privés. Plusieurs conseillers pensent aussi qu'un projet mixte public privé est réalisable.

La commission va faire part de ce nouvel objectif aux chargés de mission de Cauvaldor Expansion.

Matériels

Réparation camion de la Mairie

Contrairement à la décision de vendre notre camion suite à l'achat d'un nouveau Poly-benne, il est décidé de le garder pour les motifs suivants:

- 1- Olivier Besnard nouvellement embauché en remplacement de Fabrice Catel qui est en arrêt maladie, pourra le conduire, n'étant pas titulaire du permis poids lourd.
- 2- On pourra continuer à l'utiliser dans de petites routes et impasses pour y effectuer des travaux, ce qui ne sera pas le cas avec le nouveau camion.

De ce fait il a été établi un devis pour la réparation qui s'élève à 1 900€. Décision prise de faire faire ces travaux et de conserver notre camion.

Demande commerce ambulant

Suite à la demande de Monsieur Villaret Jean-Paul de Souillac de disposer son camion ambulant de ventes de poulets rôtis à Pinsac, le conseil municipal donne son accord. Le maire prendra contact avec lui pour définir quels seront le jour et horaires les plus pertinents. Il est convenu de ne pas choisir le jeudi, jour de vente de pizzas par un autre marchand ambulant.

Demande de travaux

Plusieurs habitants du Bastit ont demandé la pose d'une dalle de toiture côté cimetière parce que l'eau du toit tombe directement sur des tombes.

Il est décidé de faire établir un devis pour ces travaux. Suivant le montant cela pourra être fait en 2018, sinon cela sera budgétisé sur 2019.

Rentrée scolaire 2018

Laurent Rochelli informe le conseil que notre école a accueilli lors de cette rentrée 64 élèves et que 2 petits feront leur rentrée en mars après les vacances de février.

Durant cet été plusieurs travaux ont été effectués à l'école. Le grand mur au terrain de sport est terminé. Le grillage a été changé à l'entrée de l'école et il a été posé un nouveau portail avec interphone et commande électrique à distance. Il a aussi été posé une grille sur le mur en pierre existant suite à la demande de l'académie dans le cadre du plan sécurité. Nos agents sont également intervenus pour de multiples petits travaux à l'intérieur de l'école ou de la cantine. Ils ont aussi taillé les arbres dans la cour de l'école et au terrain de sport.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,

Régis VILLEPONTOUX